

Conférence publique Les villes et la coopération internationale

Namur, 9 juin 2026
Palais de la Bourse, Place d'Armes 1 – Namur

Compte rendu



OUVERTURE DE LA CONFERENCE

❖ **Charlotte Bazelaire, Bourgmestre faisant fonction de Namur**

En ouverture de la conférence, Charlotte Bazelaire a rappelé l'importance du dialogue entre les institutions et les citoyens, soulignant que la ville de Namur organise régulièrement des rencontres publiques afin d'expliquer ses projets et de recueillir les préoccupations de la population. Elle a établi un parallèle entre cette démarche de proximité et l'objet même de la conférence : la coopération internationale entre collectivités territoriales.

Face aux crises économiques, sociales et géopolitiques actuelles, elle a mis en garde contre les tentations de repli sur soi qui traversent de nombreuses sociétés. A son avis, la coopération ne saurait se réduire à la signature d'accords entre collectivités ; elle repose avant tout sur des échanges humains, des apprentissages mutuels et des solutions concrètes répondant aux besoins des populations. Elle a plaidé pour la poursuite des partenariats et le maintien des financements qui les rendent possibles.

❖ **Adrien Dolimont, Ministre-Président de la Wallonie (message vidéo)**

Dans son intervention vidéo, Adrien Dolimont a insisté sur le rôle croissant des villes dans la réponse aux grands défis contemporains : changement climatique, croissance urbaine, cohésion sociale et accès aux services essentiels. Il a reconnu que la coopération internationale ne se construit plus uniquement entre États : elle s'incarne également dans les partenariats entre collectivités locales.

Il a souligné que les villes sont aujourd'hui sur le devant de la scène pour apporter des réponses concrètes aux citoyens. Il a également établi un lien avec les réflexions en cours en Wallonie sur l'organisation territoriale et le renforcement des capacités des communes, estimant que les échanges internationaux constituent une source précieuse d'inspiration pour améliorer l'action publique locale.

❖ **Maxime Prévot, Vice-Premier Ministre de Belgique, Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au Développement**

Maxime Prévot a développé une réflexion politique sur la coopération internationale dans un contexte mondial marqué par les conflits, les crises climatiques et les mouvements migratoires.

Il a dénoncé les logiques de fermeture et de repli identitaire qui gagnent du terrain dans de nombreuses régions du monde. La coopération internationale constitue au contraire un outil indispensable pour répondre aux défis contemporains et prévenir les facteurs d'instabilité.

Le ministre a rappelé les trois priorités de la coopération belge :

- la santé mondiale ;
- le climat et la biodiversité ;

- la stabilité, à travers la gouvernance, les droits humains et l'État de droit.

Il a particulièrement insisté sur l'importance du droit international, présenté comme une garantie essentielle pour les pays qui ne disposent ni d'une puissance militaire ni d'une puissance économique majeure. Dans un monde de plus en plus fragmenté, il a appelé à renforcer les mécanismes de coopération multilatérale.

S'appuyant sur l'exemple du partenariat entre Namur et Massina (République démocratique du Congo), engagé depuis près de vingt-cinq ans, il a illustré les effets concrets de la coopération décentralisée : construction d'infrastructures communautaires, amélioration des services publics locaux et renforcement de la gouvernance de proximité.

Il a enfin rendu hommage au travail de l'AIMF, dont les projets permettent de traduire les grands objectifs de développement en réalisations concrètes au bénéfice direct des populations.

PRESENTATION DU FONDS DE COOPERATION DE L'AIMF

Arianna Ardesi, Directrice de la coopération et des partenariats

Arianna Ardesi a présenté le fonctionnement du Fonds de coopération de l'AIMF, créé en 1990, qui constitue l'un des principaux instruments de soutien aux projets portés par les collectivités membres de l'AIMF.

Elle a insisté sur plusieurs caractéristiques qui distinguent ce mécanisme :

- *Une logique d'initiative locale*

Les projets sont conçus et proposés par les collectivités elles-mêmes. L'AIMF ne lance pas d'appels à projets thématiques mais accompagne les priorités définies localement. La maîtrise d'ouvrage demeure entre les mains des collectivités bénéficiaires.

L'obligation de cofinancement local à hauteur de 20 %, garantit la priorisation des projets présentés par les maires et leur dimensionnement.

- *Une approche partenariale*

Le Fonds favorise les coopérations entre collectivités, qu'elles soient Nord-Sud, Sud-Sud ou triangulaires. Il encourage également les partenariats avec les États et les bailleurs internationaux.

- *Une recherche d'efficacité et d'appropriation*

L'AIMF adapte ses procédures aux réalités du fonctionnement des collectivités locales tout en maintenant des standards élevés de transparence et de gestion. Elle assure également un suivi dans la durée des projets financés.

Quelques résultats marquants pour la période 2020-2025 :

Arianna Ardesi a présenté plusieurs chiffres illustrant l'impact du Fonds :

- 18 millions d'euros mobilisés directement par l'AIMF ;
- 50 millions d'euros investis sur les territoires grâce à l'effet de levier des partenariats ;
- 75 projets soutenus dans 25 pays ;

Les principaux domaines d'intervention concernent :

- l'accès à l'eau et l'assainissement ;
- la santé ;
- les équipements urbains ;
- le développement économique ;
- la culture et le patrimoine, particulièrement demandés dans ces dernières années.

L'égalité femmes-hommes ; le climat et l'environnement ; l'appui à la Paix, la sécurité et le développement constituent les trois axes transversaux d'intervention.

Table ronde 1

QUEL SOUTIEN POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE DES VILLES ?

*Cette première séquence, sous forme de table ronde, a été animée par **Frédéric Vallier**, Délégué général de l'AIMF. Elle a compté l'intervention de partenaires – bailleurs et élus francophones.*

❖ **Jean Van Wetter, Directeur général d'ENABEL**

Jean Van Wetter a présenté ENABEL ; l'agence belge de coopération internationale, active dans 21 pays principalement en Afrique, au Moyen-Orient et en Ukraine.

Il a souligné que la coopération internationale devait être réinventée à l'heure des crises multiples et que la francophonie pouvait jouer un rôle particulier dans la promotion du dialogue et de la stabilité.

Il considère les collectivités territoriales des acteurs essentiels du développement. ENABEL travaille selon une logique de « double ancrage » :

- au niveau national, à travers l'accompagnement des politiques publiques ;
- au niveau local, à travers des projets pilotes menés avec les collectivités et les acteurs de terrain.

Il a également insisté sur le défi majeur que représente l'urbanisation rapide du continent africain et sur la nécessité d'anticiper dès aujourd'hui la croissance des villes secondaires.

❖ **Audrey Pulvar, Adjointe au Maire de Paris chargée des relations internationales, de l'Europe et de la Francophonie**

Audrey Pulvar a livré une intervention très engagée sur les fondements politiques et éthiques de la coopération internationale.

Elle a exprimé son inquiétude face à la baisse des financements internationaux consacrés à la coopération et à l'aide au développement, conséquence notamment des évolutions observées aux États-Unis et en Europe.

Elle a rejeté toute vision de la coopération fondée sur l'assistance ou la charité, la coopération reposant en revanche sur trois principes fondamentaux :

- la justice ;
- la responsabilité ;
- la réciprocité.

Elle a rappelé la responsabilité particulière des pays industrialisés dans les crises climatiques actuelles et souligné que les collectivités du Nord ont autant à apprendre de leurs partenaires du Sud que l'inverse.

Audrey Pulvar a enfin replacé la coopération internationale dans un cadre plus large de défense du multilatéralisme, des droits humains, de la démocratie et de la liberté de la presse, qu'elle considère aujourd'hui menacés dans de nombreuses régions du monde.

❖ **Luc Paque, Inspecteur général de Wallonie-Bruxelles International**

Luc Paque a présenté le rôle de Wallonie-Bruxelles International (WBI), acteur majeur de la coopération internationale des entités fédérées belges.

Il a rappelé le soutien important apporté par la Wallonie au Fonds de coopération de l'AIMF depuis plus de dix ans.

WBI intervient à travers deux modalités :

1. **La coopération directe**, mise en œuvre dans le cadre d'accords institutionnels avec des États partenaires et reposant sur des programmes pluriannuels.
2. **La coopération indirecte**, fondée sur des appels à projets ouverts aux collectivités, ONG, universités et acteurs de la société civile.

Luc Paque a insisté sur l'importance d'une coopération construite avec les acteurs locaux eux-mêmes, afin de répondre à des besoins réels et de garantir la durabilité des projets.

❖ **Luc Gnacadja, Maire de Cotonou**

Luc Gnacadja a livré un témoignage centré sur les défis concrets de la gouvernance urbaine et sur le rôle transformateur de la coopération décentralisée. Les villes sont aujourd'hui confrontées à des enjeux globaux – climat, biodiversité, santé, mobilité – qui se manifestent avec une intensité particulière à l'échelle locale. Ces défis ne peuvent être relevés qu'en mobilisant les capacités d'action des collectivités et en favorisant les apprentissages mutuels entre territoires.

À partir de l'exemple de Cotonou, il a expliqué que l'enjeu principal n'était pas seulement de réaliser des projets, mais de transformer durablement les systèmes de gestion urbaine. Il a notamment évoqué la nécessité d'améliorer la gestion foncière, de renforcer les capacités d'exécution de l'administration municipale et de mieux valoriser les ressources locales. A son avis, la coopération internationale permet précisément d'identifier des solutions éprouvées dans d'autres villes et d'accélérer les réformes nécessaires.

Le maire de Cotonou a également souligné l'importance des partenariats multi-acteurs autour du développement du port de Cotonou, qui associent la ville, l'État, ENABEL, l'Union européenne et d'autres partenaires. Ces coopérations permettent d'aborder simultanément les enjeux économiques, environnementaux et de mobilité. Il a conclu en affirmant que la coopération décentralisée constitue l'un des instruments les plus prometteurs pour renouveler l'action internationale au service des populations.

Enfin, la principale réussite de la coopération décentralisée réside moins dans les ressources qu'elle transfère que dans les transformations qu'elle rend possibles au niveau local. Il a plaidé pour un renforcement du rôle de l'AIMF dans la construction d'un multilatéralisme renouvelé.

❖ **Ivica LEKIC , Chef de Bureau, Unité Autorités locales et société civile, Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne**

Intervenant au nom de la Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA) de la Commission européenne **Ivica LEKIC**, a présenté l'évolution de la stratégie européenne à l'égard des collectivités territoriales. Il a rappelé que l'Union européenne reconnaît depuis plusieurs années les autorités locales comme des acteurs du développement à part entière, notamment depuis la communication européenne de 2013 qui a consacré leur rôle dans la gouvernance et la mise en œuvre des politiques publiques.

Il a ensuite détaillé les principes de la stratégie Global Gateway, qui vise à soutenir des investissements structurants dans les domaines du climat, de l'énergie, de la santé, de la mobilité et de la connectivité. Ces investissements reposent sur une approche partenariale associant institutions européennes, États membres, banques de développement et acteurs locaux.

Il a insisté sur deux avancées récentes :

- l'obligation faite aux délégations de l'Union européenne de consulter systématiquement les autorités locales dans la conception et la mise en œuvre des projets Global Gateway ;
- une implication accrue des collectivités territoriales européennes dans les dispositifs de coordination « Team Europe », afin de valoriser leurs compétences et leurs écosystèmes économiques.

Il a également présenté la plateforme consultative « Global Gateway Civil Society and Local Authorities Advisory Platform », qui associe organisations de la société civile et représentants des collectivités territoriales à la définition des politiques européennes de partenariat. L'AIMF y siège parmi les représentants des autorités locales et M. Lekic en a souligné l'importance comme vecteur de promotion des positions de collectivités locales.

❖ **Grégoire Junod, Syndic de Lausanne, Vice-président de l'AIMF**

Grégoire Junod a replacé la coopération internationale dans le contexte des crises contemporaines. Il a souligné que la Suisse, comme d'autres pays européens, connaît une réduction progressive des budgets fédéraux consacrés à la coopération internationale, tandis que les dépenses militaires augmentent. Toutefois, il a indiqué que la ville de Lausanne avait au contraire renforcé son engagement en faveur de la solidarité internationale au cours des dernières années.

Les crises actuelles – climatiques, géopolitiques et humanitaires – créent paradoxalement un contexte favorable à une mobilisation citoyenne renouvelée. Dans une ville comme Lausanne, caractérisée par une forte diversité culturelle et une importante présence de populations issues

de l'immigration, la coopération internationale contribue également à renforcer la cohésion locale.

Le syndic a ensuite présenté le mécanisme du « centime solidaire », qui permet à certaines collectivités suisses de consacrer une contribution calculée sur la consommation d'eau à des projets de solidarité internationale. Ce dispositif a notamment permis de soutenir depuis plus de quinze ans le développement du réseau d'eau potable de Nouakchott.

Il a enfin défendu une approche fondée sur la coopération entre villes, les échanges de compétences et la mobilisation progressive de partenaires financiers autour de projets conçus localement : les collectivités territoriales doivent rester au centre des démarches de coopération et les bailleurs intervenir en appui de leurs priorités.

❖ **Christophe Gigaudaut, Délégué aux affaires francophones – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (France)**

Christophe Gigaudaut a replacé les enjeux de coopération dans le cadre plus large de la francophonie institutionnelle. La francophonie constitue un écosystème composé d'institutions, de réseaux et de citoyens, dont l'efficacité dépend de leur capacité à agir de manière cohérente et coordonnée.

Il a souligné que les difficultés rencontrées aujourd'hui par le multilatéralisme imposent une véritable transformation des modes de financement et de gouvernance des organisations internationales. Dans ce contexte, la coopération entre villes représente un levier essentiel pour maintenir le dialogue là où les États rencontrent davantage de difficultés à agir directement.

M. Gigaudaut a également insisté sur la nécessité de mieux valoriser les bénéficiaires des programmes de coopération. A son avis, les récits individuels, les parcours de vie et les témoignages sont souvent plus convaincants que les indicateurs statistiques pour démontrer l'utilité des politiques de coopération. Il a illustré cette conviction à travers une expérience menée en Roumanie pour promouvoir la francophonie auprès des jeunes.

Il a enfin appelé à renforcer la cohérence entre les différents opérateurs de la Francophonie afin de mieux défendre leurs priorités auprès des décideurs politiques et des bailleurs publics.

❖ **Vanak SENG, Vice-Gouverneur de Phnom Penh**

Vanak Seng a partagé l'expérience de Phnom Penh en matière de coopération décentralisée. Il a rappelé que l'AIMF avait accompagné la ville de Phnom-Penh dans une période de profonde transformation institutionnelle, marquée par la décentralisation progressive des compétences au Cambodge.

La coopération internationale permet avant tout d'aider les collectivités à identifier les besoins qui ne trouvent pas de réponse dans les mécanismes de marché. Il a insisté sur l'importance de concevoir des projets capables de produire des effets durables et d'attirer ensuite d'autres financements.

Il a cité l'exemple des projets de gestion des boues de vidange à Phnom Penh, soutenus par l'AIMF et ses partenaires, qui ont permis de mettre en place des infrastructures innovantes en matière d'assainissement. Ces projets sont aujourd'hui considérés comme des références nationales et ont inspiré le gouvernement cambodgien dans l'élaboration de nouvelles orientations pour les collectivités locales.

Pour Vanak Seng, la valeur de la coopération décentralisée réside précisément dans sa capacité à répondre à des besoins concrets des populations et à produire des effets structurants à long terme.

Échanges avec la salle

La discussion avec les participants a permis de prolonger les réflexions de la table ronde autour de plusieurs thèmes majeurs :

- Le financement de la coopération

M. le maire de Genève a rappelé l'objectif international de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement, tout en regrettant la diminution des budgets consacrés à la coopération. Il a souligné le contraste entre le recul de ces financements et la progression des dépenses militaires.

Plusieurs intervenants ont partagé ce constat et ont insisté sur la nécessité de mieux démontrer l'utilité politique et sociale de la coopération internationale afin de maintenir le soutien des citoyens.

- L'impact des projets locaux

Le maire de Yaoundé et le Vice-gouverneur d'Abidjan ont illustré l'impact concret de la coopération décentralisée à travers des projets soutenus par l'AIMF, notamment dans les domaines de l'assainissement, de l'état civil et de la planification urbaine. Ils ont souligné que ces initiatives avaient permis de renforcer durablement les capacités des collectivités locales.

- Le renforcement des capacités locales

Le représentant d'Agadir a plaidé pour une coopération davantage orientée vers l'assistance technique, la formation et le transfert de compétences. Il a notamment évoqué les enjeux liés à la mobilisation des ressources propres, à l'accès aux marchés financiers, à la gestion de l'eau et à la transformation numérique des administrations locales.

- L'accès aux financements

Le maire de Libreville a souligné l'importance des mécanismes de coopération pour compenser l'insuffisance des ressources municipales. Il a exprimé le souhait que les villes puissent accéder plus facilement à différents dispositifs de financement internationaux afin de soutenir leurs projets de développement.

ENSEIGNEMENTS DE LA TABLE RONDE 1

- Les défis contemporains (climat, santé, migrations, cohésion sociale) exigent des réponses territoriales coordonnées.
- Les financements de la coopération sont aujourd'hui fragilisés alors même que les besoins augmentent.
- Les villes sont reconnues comme des acteurs centraux de la coopération internationale par les partenaires présents.
- Les collectivités territoriales de leur côté revendiquent un rôle croissant dans les politiques de coopération internationale : elles constituent des laboratoires d'innovation publique et des vecteurs essentiels de stabilité.
- L'AIMF apparaît comme un acteur original grâce à son modèle fondé sur l'initiative locale, le cofinancement et la coopération entre villes.
- La coopération décentralisée est perçue comme un levier de transformation institutionnelle autant que comme un outil de financement.
- Les projets à taille humaine demeurent essentiels pour répondre aux besoins concrets des populations et compléter les grands investissements internationaux.
- Les enjeux de formation, de transfert de compétences et de renforcement institutionnel apparaissent aussi importants que les infrastructures elles-mêmes.
- La francophonie demeure un espace privilégié de coopération entre collectivités, fondé sur le partage d'expériences, la solidarité et la construction de solutions communes.
- Malgré un contexte marqué par la contraction des budgets de coopération, les intervenants ont exprimé un optimisme partagé quant à la capacité des villes à maintenir et renouveler les dynamiques de solidarité internationale.

Table ronde 2

COOPERATION INTERNATIONALE ET TRANSFORMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

Cette deuxième séquence, avec le lancement de la feuille de route pour la santé durable, suivi par une table ronde d'élus francophones, a été animée par **Arianna Ardesi**, Directrice de la coopération et des partenariats de l'AIMF.

Lancement de la feuille de route sur la santé urbaine durable

Cette séquence a marqué le lancement officiel de la feuille de route « Santé urbaine durable », portée conjointement par les villes de Québec, Lausanne et Nantes, avec l'appui scientifique de l'Université Laval. L'initiative vise à mieux intégrer les enjeux de santé dans l'ensemble des politiques municipales et à promouvoir une approche fondée sur les données scientifiques et l'échange d'expériences entre collectivités.

❖ Stéphane Roche – Université Laval

Stéphane Roche a présenté les principaux enseignements du travail mené entre les trois villes partenaires. Selon lui, la feuille de route repose sur une idée simple : la santé ne se construit pas uniquement dans les systèmes de soins, mais avant tout dans les environnements urbains où vivent les citoyens. Les collectivités locales sont donc des acteurs majeurs de la santé publique, souvent sans pleinement mesurer l'ampleur de leur influence.

Le travail réalisé s'est appuyé sur deux piliers :

- une synthèse des connaissances scientifiques relatives à la santé urbaine durable ;
- une analyse approfondie des politiques et projets mis en œuvre dans les trois villes partenaires.

Cette démarche a permis d'identifier plusieurs enseignements communs :

- ***Une convergence des approches municipales***

Dans les trois villes, la santé tend à devenir un objectif transversal qui irrigue les politiques d'urbanisme, de mobilité, de logement et de cohésion sociale.

- ***Des modèles complémentaires.***

Québec illustre une approche fondée sur la proximité des services, la mobilité active et la qualité des milieux de vie. Lausanne met en avant une gouvernance intégrée articulant urbanisme et santé publique, notamment à travers le projet Métasanté. Nantes démontre comment une métropole peut faire de la santé un moteur du développement territorial et de l'innovation urbaine.

- ***Une méthode opérationnelle.***

L'intervenant a insisté sur le caractère concret du concept de « santé dans toutes les politiques », qui suppose notamment :

- une planification intégrée ;
- des évaluations systématiques d'impact sur la santé ;
- une réduction des inégalités territoriales ;
- une gouvernance transversale associant plusieurs secteurs de l'action publique.

La feuille de route propose ainsi de passer d'une logique centrée sur le traitement de la maladie à une logique de fabrication de la santé au sein même des territoires urbains.

❖ **Emmanuelle Carreau – Université Laval**

Emmanuelle Carreau a salué l'engagement politique des trois villes partenaires et souligné l'importance d'une action publique fondée sur les connaissances scientifiques.

Elle a rappelé que, dans un contexte de défiance croissante envers les institutions et les experts, la science doit demeurer un outil d'aide à la décision. La démarche engagée entre Québec, Lausanne et Nantes constitue selon elle un exemple de collaboration réussie entre recherche universitaire et action publique.

Elle a également mis en avant le rôle de l'Université Laval et de ses centres de recherche dans la production de connaissances utiles aux collectivités territoriales, afin de développer des politiques publiques fondées sur des données probantes plutôt que sur des intuitions ou des positions idéologiques.

❖ **Hélène Drainville – Déléguée générale du Québec à Bruxelles**

Hélène Drainville a replacé cette initiative dans le cadre plus large de l'action internationale du Québec.

Elle a souligné le rôle croissant joué par les villes et les régions dans la diplomatie contemporaine. Grâce à leur proximité avec les citoyens, elles sont devenues des acteurs essentiels du développement économique, de l'innovation et de la coopération internationale.

Elle a rappelé que le gouvernement du Québec dispose aujourd'hui d'un réseau de trente-cinq représentations à travers le monde et qu'il soutient activement l'internationalisation des municipalités québécoises. La coopération engagée autour de la santé urbaine durable illustre cette volonté de créer des passerelles entre territoires confrontés à des défis similaires.

L'intervenante a également mentionné l'accord de coopération signé entre le Québec et le Comité européen des régions, destiné à renforcer les échanges sur les questions de transition écologique, d'innovation numérique et de développement territorial.

❖ **Franckie Trichet – Vice-président de Nantes Métropole**

Franckie Trichet a insisté sur la nécessité de dépasser une conception traditionnelle de la santé centrée sur les soins.

Selon lui, les collectivités doivent aujourd'hui considérer la santé comme une dimension transversale de l'ensemble des politiques publiques. Les questions de qualité de l'air, de mobilité, de biodiversité, de précarité alimentaire ou encore de cohésion sociale participent directement à la santé des populations.

Il a souligné l'importance de disposer d'indicateurs robustes permettant d'évaluer les effets réels des politiques mises en œuvre. Cette exigence de mesure doit permettre de transformer progressivement les intuitions politiques en démarches objectivées et évaluables.

Il a enfin plaidé pour la création de « communs » entre villes partenaires, notamment sous la forme d'un observatoire partagé permettant de suivre les progrès réalisés dans le domaine de la santé urbaine durable.

❖ **Grégoire Junod – Syndic de Lausanne et Vice-président de l'AIMF**

Grégoire Junod a souligné le caractère paradoxal du système suisse, où les politiques de santé publique sont souvent moins structurées que les politiques de soins.

Selon lui, les collectivités doivent désormais reconnaître que les déterminants de la santé se situent largement en dehors du système médical : logement, mobilité, environnement, qualité des espaces publics ou encore activité physique.

Il a insisté sur la nécessité de développer des outils scientifiques capables d'évaluer l'impact réel des politiques urbaines sur la santé. À titre d'exemple, il a présenté une étude conduite à Lausanne avec des chercheurs en psychiatrie visant à identifier les éléments de l'environnement urbain qui génèrent du stress ou, au contraire, favorisent le bien-être des personnes souffrant de troubles psychiques.

Il a également évoqué un projet de pôle d'innovation associant sport, santé publique et recherche, destiné à renforcer la prévention et la promotion de l'activité physique à l'échelle urbaine.

❖ **Bruno Marchand – Maire de Québec et Vice-président de l'AIMF**

Bruno Marchand a développé une réflexion particulièrement approfondie sur les liens entre urbanisme et santé.

Il a rappelé qu'au cours du dernier siècle l'espérance de vie avait progressé d'environ trente ans en Amérique du Nord, mais que seule une part limitée de cette progression pouvait être attribuée aux systèmes de soins. Selon les recherches citées, près des deux tiers de ce gain résultent en réalité de l'amélioration des conditions de vie, de l'environnement, de l'hygiène et des politiques publiques agissant sur les déterminants sociaux de la santé.

Pour le maire de Québec, cette réalité impose une transformation profonde des modes de conception de la ville. Les collectivités doivent abandonner les approches sectorielles et intégrer les enjeux de santé dans tous les domaines de l'action publique.

Il a illustré cette approche à travers plusieurs exemples :

- les infrastructures cyclables contribuent non seulement à la mobilité active, mais également à l'apaisement de la circulation, à la réduction de la pollution et à l'amélioration de la qualité de vie des quartiers ;
- l'accès aux espaces verts favorise la réussite scolaire, la santé mentale et le bien-être général ;
- la conception des quartiers doit être pensée comme un ensemble cohérent de facteurs influençant directement la santé des habitants.

Selon lui, les villes ont désormais la responsabilité de devenir des « fabriques de santé », capables d'agir en amont des problèmes médicaux plutôt que de se limiter à leurs conséquences.

ENSEIGNEMENTS DU LANCEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE

- La santé est désormais reconnue comme une responsabilité transversale des collectivités territoriales.
- Les déterminants de la santé relèvent largement des politiques d'urbanisme, de mobilité, d'environnement et de cohésion sociale.
- Les villes ont intérêt à développer des outils communs d'observation et d'évaluation pour mesurer l'impact de leurs politiques.
- La coopération internationale entre collectivités permet d'accélérer l'innovation publique en partageant expériences, données et solutions.
- La science apparaît comme un partenaire essentiel pour guider l'action publique et objectiver ses résultats.
- Les villes de Québec, Lausanne et Nantes proposent un modèle de coopération fondé sur l'apprentissage mutuel et la production de connaissances utiles à l'ensemble des collectivités francophones.

Cette séquence constitue une transition directe vers **la dernière table ronde** consacrée à la manière dont la coopération internationale peut devenir une démarche structurante pour les politiques publiques locales.

Table ronde Coopération internationale et transformation des politiques publiques locales

❖ Bruno Marchand – Maire de Québec, Vice-président de l'AIMF

Poursuivant la réflexion engagée lors du lancement de la feuille de route sur la santé urbaine durable, Bruno Marchand a défendu une vision de la coopération internationale fondée avant tout sur l'humilité et l'apprentissage mutuel.

La coopération n'est pas d'abord une question de financement mais une posture intellectuelle. Une collectivité qui considère qu'elle n'a plus rien à apprendre des autres se condamne à l'immobilisme. M. Marchand a illustré son propos à travers l'exemple des grands travaux de tramway engagés à Québec : pour réussir ce projet, les équipes municipales ont été invitées à étudier les expériences d'autres villes et à s'inspirer de leurs réussites comme de leurs erreurs.

Le maire de Québec a insisté sur la nécessité pour les collectivités de sortir d'une logique consistant à se considérer comme uniques. A son avis, les différences de contexte entre villes ne doivent pas masquer les nombreux défis communs auxquels elles sont confrontées. La coopération internationale permet précisément de réduire le temps nécessaire à l'innovation publique en évitant de « réinventer la roue ».

Il a ainsi présenté la coopération entre villes comme un véritable accélérateur d'apprentissage collectif et un outil permanent d'amélioration des politiques publiques locales. Pour Québec, chaque nouveau projet doit désormais s'accompagner d'une réflexion sur les expériences menées ailleurs et sur les enseignements qui peuvent en être tirés.

❖ Dieudonné Bantsimba – Maire de Brazzaville, Président de l'Association des maires du Congo

Dieudonné Bantsimba a expliqué que la coopération internationale avait joué un rôle déterminant dans la transformation de Brazzaville et dans la modernisation de l'action municipale.

Son opinion est que les projets les plus réussis sont ceux qui reposent sur trois principes : la réciprocité, la confiance et la co-construction. La participation à des réseaux de collectivités permet aux villes d'accéder à des expériences qu'elles peuvent ensuite adapter à leurs propres réalités.

À titre d'exemple, il a présenté le projet de réhabilitation d'un ancien bâtiment colonial transformé en centre culturel dans la commune de Poto-Poto, quartier particulièrement cosmopolite de Brazzaville, et dont la réhabilitation est en cours. Ce projet a été élaboré avec les habitants, les chefs de quartier et les communautés locales avant d'être soutenu par l'AIMF et par des partenaires techniques issus de la société civile.

Pour le maire de Brazzaville, cette réalisation illustre parfaitement ce qu'est une coopération réussie : un projet conçu localement, répondant à un besoin identifié par les populations et enrichi par les expériences observées dans d'autres villes. Il a également souligné l'importance du rôle joué par les organisations de la société civile, qui constituent souvent des partenaires précieux pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets.

❖ **Anne Barzin – Première Échevine de Namur, Administratrice de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)**

Anne Barzin a souligné que la coopération internationale constitue aujourd'hui bien davantage qu'un simple outil de solidarité. Elle représente un levier concret d'amélioration de l'action publique locale.

Selon elle, les échanges entre villes permettent aux collectivités de partager leurs expériences, d'identifier des solutions innovantes et d'améliorer la qualité des services rendus aux citoyens. Les réseaux internationaux contribuent également à la définition d'objectifs communs, notamment dans les domaines du développement durable et des transitions urbaines.

Elle a illustré cette dynamique à travers plusieurs exemples de coopérations développées par la Ville de Namur grâce aux contacts noués au sein de l'AIMF :

- des échanges avec Québec ayant inspiré certains projets culturels, notamment autour des bibliothèques publiques ;
- des collaborations avec Terrebonne sur les questions d'itinérance ;
- le développement d'un partenariat avec Porto-Novo autour des enjeux sociaux et de lutte contre la précarité.

Interrogée sur le rôle de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, elle a expliqué que cette organisation constitue à la fois un outil de représentation politique des collectivités et un espace permanent de partage d'expériences. L'UVCW organise des groupes de travail thématiques, développe des actions de formation et porte la voix des communes auprès des différents niveaux de pouvoir.

Elle a également rappelé l'importance de la coopération internationale communale conduite depuis plus de vingt-cinq ans avec plusieurs pays africains, notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Maroc, le Sénégal et la République du Congo. Ces partenariats contribuent autant au renforcement des capacités locales qu'à l'apprentissage mutuel entre collectivités.

❖ **Fatimetou Abdel-Malick – Présidente de la Région de Nouakchott, Présidente par intérim de l'AIMF**

Fatimetou Abdel-Malick a présenté l'expérience de Nouakchott comme une illustration concrète de la manière dont la coopération internationale peut devenir un instrument structurant des politiques publiques territoriales.

Elle a rappelé les vulnérabilités particulières de la capitale mauritanienne, située entre désert et océan et confrontée à une forte croissance démographique alimentée par les migrations internes liées aux épisodes de sécheresse. Cette urbanisation rapide a entraîné le développement de quartiers informels concentrant de nombreuses difficultés sociales et environnementales.

Face à ces défis, la Région de Nouakchott a élaboré plusieurs outils stratégiques avec l'appui de partenaires internationaux :

- un plan de mobilité urbaine ;
- un plan climat ;
- plusieurs programmes de restructuration urbaine et d'amélioration des services essentiels.

Elle a particulièrement développé l'exemple du partenariat engagé avec Lausanne, l'AIMF, plusieurs collectivités françaises (Bordeaux dans une première phase, Metz et Montpellier actuellement) et des agences de l'eau dans le domaine de l'accès à l'eau potable. Grâce au mécanisme du « centime solidaire » mis en place par la ville de Lausanne et à la mobilisation de nombreux partenaires, plus de 420 kilomètres de réseaux ont été construits et des milliers de familles ont pu être raccordées aux services d'eau potable dans les quartiers périphériques. Il s'agit de 10% du réseau total de la capitale.

Elle a souligné que ce projet ne se limitait pas à la réalisation d'infrastructures. Il a également permis :

- le renforcement des capacités techniques des équipes locales ;
- l'amélioration de la qualité des services publics ;
- le développement de nouvelles méthodes de gestion territoriale ;
- l'accroissement de la crédibilité de la collectivité auprès des bailleurs.

La présidente de la Région de Nouakchott a également évoqué plusieurs projets d'agriculture urbaine développés avec l'appui de la coopération espagnole à la suite de la pandémie de COVID-19. Ces initiatives ont contribué à la création d'emplois, à l'autonomisation économique des femmes et au renforcement de la sécurité alimentaire locale.

En conclusion, elle a plaidé pour un accès plus direct des collectivités territoriales aux financements internationaux. Le développement durable ne pourra être atteint sans une implication beaucoup plus forte des villes, qui concentrent aujourd'hui l'essentiel de la croissance démographique et des besoins d'investissement.

ENSEIGNEMENTS DE LA TABLE RONDE 2

- La coopération internationale est devenue un outil de transformation des politiques publiques locales et non plus seulement un mécanisme de solidarité.
- Les collectivités territoriales tirent de la coopération des capacités accrues d'innovation, d'apprentissage et de professionnalisation.
- Les réseaux de villes jouent un rôle essentiel dans la diffusion des bonnes pratiques et le renforcement des compétences locales.
- Les partenariats les plus efficaces reposent sur la réciprocité, la co-construction et l'appropriation locale.
- Le renforcement institutionnel apparaît comme un résultat aussi important que la réalisation des infrastructures elles-mêmes.
- Les villes revendiquent un accès plus direct aux financements internationaux afin de mieux répondre aux défis de l'urbanisation, du climat, de la santé et de la cohésion sociale.

CLOTURE DE LA CONFERENCE

En conclusion, Arianna Ardesi a souligné que les exemples présentés tout au long de la matinée démontraient la capacité des collectivités locales à construire des partenariats durables et à produire des résultats tangibles pour les populations. Elle a insisté sur l'importance du renforcement des capacités des administrations locales, condition essentielle pour instaurer une relation de confiance avec les partenaires financiers et développer des projets structurants à long terme.

La conférence s'est achevée sur un constat partagé : face aux crises climatiques, sociales et géopolitiques, les villes apparaissent de plus en plus comme des acteurs majeurs de la coopération internationale et comme des laboratoires d'innovation publique capables d'apporter des réponses concrètes aux défis du XXI^e siècle.